

Traduction ASTAIR

LTA -LBA-88-176

OBJET : Remplacement des broches d'attaches d'ailes.

CONCERNE : Tous les planeurs GROB-G103 repertoriés
----- dans la CN-88-101.

DELAIS : - Contrôle par ultra-sons suivant CN-88-101

- Remplacement des broches
Date limite : 31.03.1989.

DIRECTIVES DES TRAVAUX :

1. Le caisson support de la ferrure/broche d'attache est découpé entre les deux semelles de longeron sur une longueur d'environ 20 cm.
2. Un élément en alu forgé, usiné pour recevoir une broche interchangeable est mise en place par collage.
3. Après enture des flancs du longeron sur environ 25 cm de longueur les semelles de longeron et la nouvelle pièce sont intégrées par stratification suivant un plan de travail spécial.
4. Les travaux ne peuvent être exécutés qu'en usine GROB où par du personnel spécialisé de l'usine.

REMARQUE : Explication et procédure en annexe 1.

MASSE ET CENTRAGE : Fiche de pesée à refaire par calcul.

REMARQUE : L'exécution des travaux est soumise à la
----- responsabilité d'un contrôleur agréé LBA classe 3.

GENERALITES : Les contrôles par ultra-sons effectués suivant
----- le procédé élaboré par le Laboratoire C.S.D.E.
de la R.A.F. fait apparaître une micro-fissu-
ration sur une majorité de broches d'attaches
d'ailes.
L'évolution de ses fissurations ne peut être
déterminée avec précision.
Jusqu'à ce jour aucune rupture en vol ou lors
d'essais statiques complémentaires ne s'est
produite.
Afin de prévenir une rupture possible le L.B.A.
et GROB ont décidé de remplacer toutes les
broches par un système de support en alu forgé
équipé d'une broche amovible.
Ce travail très complexe ne peut être exécuté
que par du personnel de l'usine GROB sous la
responsabilité d'un contrôleur agréé L.B.A.
de qualification : classe 3.

ACTION : Les planeurs en service en France, et dont le
----- suivi technique est assuré par ASTAIR seront
modifiés d'après le plan suivant :

- GROB détache auprès d'ASTAIR une équipe
de spécialiste qui exécuteront les travaux
en France, dans les locaux appropriés, loués
spécialement à cet effet. (ceci afin d'éviter
des frais de convoyage en R.F.A. de transitaire
et de douane).
- La période prévue pour l'exécution de ces
travaux, ira du 17 octobre au 15 novembre
inclus. Il est impératif que tous les G 103
TWIN-ASTIR soient acheminés vers l'aérodrome
de HAGUENAU durant cette période.
Passé cette date limite les travaux ne
pourront plus être exécutés dans les mêmes
conditions de temps et de prix.